



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE**

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 AVRIL 2024**

Salle du Conseil - 1 avenue François MITTERRAND - 11 500 QUILLAN

**Décision DB 2024-025**

Autorisation demande de subvention programme Natura 2000 pour l'année 2024

Date de convocation : 03/04/2024	Liste des délibérations affichées le : 05.04.2024	
Membres en exercice : 10	Présents : 8 à l'ouverture de la séance	
Absents et dépôts de pouvoirs : 0	Autres absents : 0	Votants : 8

Présents : Francis SAVY, Elvire ANDREWS, Yves ANIORT, Jacques GALY, Christian SOULA, Alfred VISMARA, Mohamed EL HABCHI et Bernard VAQUIÉ.

Procurations : Néant

Excusés : Anthony CHANAUD et Jacques MAMET.

Absents : Néant

Secrétaire de séance : Yves ANIORT

La Communauté de communes des Pyrénées audoises assure l'animation des Documents d'Objectifs (DOCOB) des sites Natura 2000 suivants :

- Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Pays de saut »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Bassin du Rebenty »
- Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Haute Vallée de l'Aude, Bassin de l'Aigrette »

La communauté de communes, avec l'aide de prestataires externes, souhaite reconduire sa demande de soutien pour le programme d'animation Natura 2000 pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Sur la base des dépenses prévisionnelles suivantes :

- Prestations de services 118 414,30 €
- Dépenses de rémunération 62 488,80 €
- Frais de mission 3 124,44 €
- Frais indirects (15% des dépenses de rémunération) : 9 373,32 €

TOTAL PROJET 193 400,86 €

Le plan de financement, en Euros, est le suivant :

- REGION 20 % 38 680,17€
- UE (FEADER) 80 % 154 720,69 €

TOTAL PROJET 100 % 193 400,86 €

Pour mémoire, montant du programme 2024 : 193 400,86 € TTC

Actions principales du programme 2024:

**1. Mise en œuvre de la contractualisation :**

→ Mise en œuvre de la campagne 2024 du PAEC des Pyrénées Audoises. Réunion d'information, communication avec les agriculteurs, sélection des candidatures, élaboration des diagnostics agroenvironnementaux en prestation (marché public lancé pour la partie pastorale et environnementale). Engagement MAEC pour 5 ans : de 2024 à 2028. Suivi des contrats engagés en

2023. Organisation et planification des formations obligatoires pour les agriculteurs et 2024.

→ Montage du contrat forestier « développement de bois sénescents », porté par le Syndicat forestier de Counozouls sur la commune de Counozouls. L'objectif est de délimiter un îlot de sénescence où aucune intervention ne sera faite. La durée du contrat est de 5 ans mais l'engagement porte sur une durée de 30 ans.

→ Suivi de la mise en œuvre des contrats NINI « restauration des prairies et pelouses de La Fajolle », « perchoirs à rapaces » et « mise en place de dispositifs de visualisation de clôtures pastorales dangereuses pour l'avifaune » (Grand Tetras, Perdrix grise de montagne, rapaces). Prestations prévues pour le suivi du contrat « mise en place de visualisation de clôtures pastorales dangereuses pour l'avifaune » (Fédération de Chasse de l'Aude).

→ Répondre aux sollicitations et études de potentiels nouveaux contrats Natura 2000 (NINI, forestiers, MAEC). Recenser les potentiels nouveaux bénéficiaires. Réflexion sur la pollution du Rébenty.

→ Accompagner les nouveaux adhérents à la Charte Natura 2000 (4 en 2023), en lien avec la Charte forestière territoriale de la Haute-Vallée de l'Aude (CFT) réalisation d'Indice de la Biodiversité Potentielle (IBP) dans les forêts engagées.

## **2. Actions de communication, sensibilisation :**

Dont :

- La diffusion sur le territoire de l'exposition : « La biodiversité des sites Natura 2000 des Pyrénées Audoises ». Animations auprès de la petite enfance (école, centre aéré...).
- Elaboration et diffusion d'une lettre d'information annuelle.
- 6 animations tout public : sorties nature, conférences. (prestations prévues)
- Réalisation de deux panneaux d'information (à Counozouls et pour les perchoirs à rapaces sur le grand Plateau de Sault).

## **3. Suivi de la mise en œuvre des DOCOB :**

Dont le suivi administratif et financier du programme Natura 2000, réalisation du Comité annuel des sites Natura 2000, élaboration du programme prévisionnel 2025. Prestations pour les appuis agricoles et naturalistes au programme Natura 2000 (0,5j pour présenter leurs réalisations en Copil).

## **4. Veille environnementale :**

Dont l'information et le conseil aux porteurs de projets dans le cadre de l'Évaluation des incidences Natura 2000. Elaboration d'un porté à connaissance à l'attention des porteurs de projet.

## **5. Suivis et études (en prestation) :**

- Suivi des espèces aquatiques de la directive habitat sur le Bassin du Rébenty :
- passages sur 10 stations de 150m linéaire / pose et relevé de tunnels à fèces afin de détecter le desman des Pyrénées / 10 analyses génétiques de fèces afin d'individualiser les desman (estimer le nombre de desman sur le Rébenty).
- Actualisation de la carte de répartition des papillons de jours d'intérêt communautaire (étude bisannuelle : 1 année / ZSC) sur la ZSC Haute Vallée de l'Aude et bassin de l'Aiguette en 2023 et ZSC bassin du Rébenty en 2024. Lien avec les MAEC.
- Suivi ornithologique : Prospection et déroulement de la reproduction des grands rapaces (aigle royal et vautour percnoptère). Suivi réalisé également au PNR Corbières-Fenouillèdes.
- Suivi ornithologique : Chouette de Tengmalm. Suivi en lien avec le contrat forestier de Counozouls, actualisation de la carte de répartition et suivi de la reproduction dans les cavités connues.
- Suivis complémentaires en régie : suivi de la reproduction des craves à bec rouge, prospection et veille pour les écrevisses à pattes blanches (sous réserves de binômes avec un autre agent de la CCPA car travail de nuit).

## **6. Relation avec l'autorité administrative (Région et DDT) et les présidences des COPILs :**

Dont points avec la Région, rencontres Natura 2000, liens avec la DDTM, ...

**Le Bureau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil DC 2020-047 portant délégations au Bureau,

Vu le programme des actions Natura 2000 pour l'année 2024,

**Après en avoir délibéré,**

Membres présents	8	Suffrages exprimés	8
Retraits avant vote	0	Pour	8
Abstentions	0	Contre	0

**DECIDE :**

- **Article 1 :** APPROUVE la réalisation du programme prévisionnel Natura 2000 au titre de l'année 2024,
- **Article 2 :** AUTORISE le Président à déposer le dossier de demande de subvention correspondant à hauteur de 193 400,86 €

Pour extrait conforme

Francis SAVY, Président de la CCPA



Acte certifié exécutoire compte tenu

- ❖ de sa transmission en sous-préfecture le 30/04/24
- ❖ et de sa publication le 30/04/24

REÇU EN PREFECTURE

Le 30/04/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-011-200043776-20240404-DB\_2024\_025

